

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°67-2022

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Etude de faisabilité de la vidéoprotection pour les villes de Clisson, Gorges et Gétigné conclue avec la société Thévenet Consultants

Le Maire.

VU le Code de la commande publique ;

VU les décrets n°2018-1074 et 1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en termes de « marchés publics »;

VU l'ensemble du dossier;

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Clisson, Gorges et Gétigné de mutualiser leur police communale ;

CONSIDÉRANT le souhait de développer une vidéo protection sur le territoire de ces trois communes ;

CONSIDÉRANT l'offre de prix de la société Thévenet Consultants pour la seule étude de faisabilité;

Prend la décision suivante :

- APPROUVE la proposition financière de la société Thévenet Consultants de Marcilly d'Azergues (69) d'un montant total de 11 270 € HT qui se décompose comme suit : phase 1: 9775€ HT et logistique 1 495€ HT.
- Article 2. PRECISE que le paiement s'effectuera par acompte à hauteur de :
 - 40% pour la réunion de démarrage, les visites sur site et la logistique,
 - 40% pour la rédaction du programme,
 - 20% pour la rédaction du dossier de demande d'autorisation et du formulaire 'Fonds interministériel de prévention de la délinguance'.
- CHARGE le pôle 'Finances', le service de la police municipale, Monsieur le Directeur Article 3. Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 10 juin 2022

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES Etude de faisabilité de la vidéoprotection pour les villes de Clisson, Gorges et Gétigné conclue avec la société Thévenet Consultants

Date de transmission de l'acte

13/06/2022

Date de réception de l'accusé

13/06/2022

de réception :

Numéro de l'acte :

DEC-67-2022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

044-214400434-20220610-DEC-67-2022-CC

Date de décision :

10/06/2022

Acte transmis par :

Karine DUMORTIER

Nature de l'acte :

Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Prestations de service (article 30)